

L'ACTUALITÉ POLITIQUE

Depuis la semaine dernière, l'actualité politique française est bouleversée par la condamnation de Marine Le Pen à cinq ans d'inéligibilité dans l'affaire des assistants parlementaires européens. Cette décision, assortie d'une exécution provisoire, signifie que la présidente du groupe RN pourrait être empêchée de se présenter à la présidentielle de 2027, et cela malgré son appel. Cette exécution immédiate d'une mesure aussi lourde, sans attendre l'issue définitive du procès, interroge profondément la classe politique et soulève des débats sur le respect du principe de présomption d'innocence et l'équilibre des pouvoirs.

Cette condamnation frappe celle qui, selon les derniers sondages, reste la favorite des Français pour la prochaine élection présidentielle. Un sondage publié récemment la crédite encore de plus de 35 % d'intentions de vote au premier tour, la plaçant largement en tête face à tous ses concurrents. Ce bouleversement judiciaire pourrait donc transformer le paysage politique à court et moyen terme.

Toutefois, un autre sondage publié cette semaine montre que si Marine Le Pen devait être empêchée de se présenter, Jordan Bardella serait en mesure de prendre le relais sans affaiblir le Rassemblement National. Il serait lui aussi en tête dans les intentions de vote, ce qui confirme que la dynamique du RN ne repose plus uniquement sur sa figure historique, mais sur une stratégie politique désormais bien ancrée. Cette résilience électorale du parti, malgré les attaques judiciaires, renforce son statut de prétendant sérieux au pouvoir, tout en alimentant les tensions entre justice et politique dans l'opinion publique.

Depuis le 25 mars, les auditions en commission des affaires sociales à l'Assemblée nationale ont débuté dans le cadre de l'examen des deux propositions de loi sur la fin de vie : l'une consacrée au développement des soins palliatifs, l'autre à l'instauration d'une aide active à mourir. Ces auditions, dites « préparatoires », ont confirmé la persistance de fortes divisions au sein de la représentation nationale. La première table ronde, animée par le professeur Régis Aubry, a rassemblé des experts et des représentants d'instances comme le Comité consultatif national d'éthique ou le Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie. Les échanges ont révélé une fracture nette entre les partisans de l'euthanasie, principalement à gauche et au centre, et ses opposants, notamment à droite et au sein du Rassemblement national.

Les critiques exprimées portent sur le flou des termes employés dans les textes, comme « phase avancée de la maladie », jugés trop vagues et porteurs de risques de dérives. Plusieurs députés, dont Justine Gruet (Droite Républicaine), Fabien Di Filippo et Philippe Juvin (Les Républicains), ont souligné les insuffisances

persistantes dans l'accès aux soins palliatifs : la moitié des patients qui devraient en bénéficier n'y ont toujours pas accès. Du côté des défenseurs de la loi, on plaide pour un texte équilibré, respectueux de l'autonomie des malades, tout en assurant un accompagnement digne.

Entre ces positions tranchées, les personnalités auditionnées ont tenté d'apporter des éclairages techniques et éthiques pour dépasser les clivages partisans. Le rapporteur général Olivier Falorni, favorable à l'aide active à mourir, a exprimé son souhait que le débat débouche enfin sur un vote après plusieurs années d'hésitations et de débats reportés.

Ces auditions montrent que la question de la fin de vie reste l'un des enjeux politiques et sociétaux les plus sensibles de la législature. Elles mettent également en lumière la nécessité de clarifier les termes du débat et de ne pas sacrifier la réflexion éthique sur l'autel d'une simplification législative. La suite des travaux en commission et le débat en séance, prévu en mai, s'annoncent décisifs.

DÉBAT SANS VOTE **SUR LA POLITIQUE FAMILIALE**

À l'initiative du groupe MoDem, un débat libre et sans vote s'est tenu à l'Assemblée nationale le 27 mars 2025 sur le thème : « Dans un contexte d'évolution démographique, quels enjeux pour notre politique familiale ? ». Plusieurs députés ont alerté sur la chute historique de la natalité et la nécessité d'une politique familiale ambitieuse.

François Ruffin (Divers gauche, ex-LFI - Groupe EELV) a dénoncé la disparition progressive des politiques familiales volontaristes ayant longtemps soutenu la fécondité en France. Selon lui, le recul de la natalité s'explique par la précarisation des jeunes générations et l'affaiblissement des dispositifs comme le quotient familial, la PAJE ou le congé parental.

Henri Alfandari (Horizons) a mis en cause l'inadéquation des politiques actuelles avec les réalités contemporaines, comme la progression des familles monoparentales et la baisse du nombre d'enfants par foyer. Il a critiqué ceux qui diabolisent toute politique nataliste au nom d'un féminisme idéologique, défendant au contraire le soutien aux familles comme un acte féministe et républicain.

Joël Bruneau (LR - Groupe LIOT) a appelé à recentrer la politique familiale sur deux principes : répondre au désir d'enfant et assurer une équité entre foyers avec ou sans enfants. Il a souligné que la baisse de fécondité touche particulièrement les femmes des classes moyennes, qui doivent être prioritairement soutenues.

»»

Caroline Parmentier (RN) a accusé les gouvernements successifs d'avoir affaibli la famille par des choix fiscaux et des coupes budgétaires. Elle a plaidé pour faire de la natalité une grande cause nationale et demandé la création d'un ministère dédié à la famille et à la démographie.

QUESTION AU GOUVERNEMENT

Défiscalisation des pensions alimentaires perçues par les mères isolées

Véronique Besse, députée non inscrite (Vendée), interpelle Éric Lombard, ministre de l'Économie, sur l'imposition des pensions alimentaires versées majoritairement aux mères après une séparation. Elle souligne que ces sommes, comptabilisées dans les ressources du foyer, peuvent réduire significativement le revenu réel des mères seules, alors même que le niveau de vie des femmes baisse en moyenne de 19 % après séparation, contre 2,5 % pour les hommes (source INSEE). Elle propose leur défiscalisation.

Le ministre rappelle que les pensions alimentaires sont déductibles pour le débiteur et imposables pour le bénéficiaire, conformément aux règles d'imposition des revenus. Une défiscalisation introduirait une rupture d'égalité entre parents séparés et non séparés, et soulèverait des difficultés juridiques au regard du principe d'égalité devant les charges publiques.

Extension du complément de libre choix du mode de garde (CMG) au-delà de 6 ans

Martine Hamet, députée RN du Tarn-et-Garonne, alerte sur les effets de la fin du CMG à 6 ans pour les familles, en particulier celles ayant un enfant en situation de handicap. Elle rappelle que l'absence de solution de garde adaptée peut contraindre un parent à cesser son activité professionnelle. Elle s'interroge sur la possibilité d'élargir l'accès au CMG jusqu'à 12 ans pour toutes les familles concernées, et non uniquement pour les familles monoparentales comme le prévoit la LFSS 2025 à compter du 1^{er} septembre.

La question reste à ce jour sans réponse du ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles.

PUBLICATION DU DÉCRET DU 2 AVRIL SUR LES CRÈCHES ET MICRO-CRÈCHES

Un décret du 2 avril 2025 (JO) précise les conditions d'autorisation et d'encadrement des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), et renforce les exigences sur la qualité de l'accueil, les qualifications du personnel, et l'organisation des micro-crèches. Il impose par exemple une visite préalable des locaux par les services du département, la présence minimale de professionnels diplômés, et une formalisation du projet d'évaluation de la qualité d'accueil. Il uniformise également la durée des autorisations à 15 ans et le délai de réponse des communes à 4 mois.

FIN DE L'ANONYMAT DES DONS DE GAMÈTES

Depuis le 31 mars 2025, toute personne née d'un don de gamètes pourra accéder à ses origines, mettant fin à l'anonymat en France. Le ministère de la Santé se félicite d'une hausse importante du nombre de donneurs depuis 2022, avec plus de 100 000 paillettes collectées, mais note aussi un allongement des délais de prise en charge. Plus de 10 600 femmes sont en attente d'une AMP avec don de spermatozoïdes et 2 770 couples ou femmes non mariées pour un don d'ovocytes.

REVALORISATION DES PRESTATIONS SOCIALES ET FAMILIALES

Depuis le 1^{er} avril 2025, les prestations sociales et familiales sont revalorisées de 1,7 %. Par exemple, le RSA passe à 642,52 €, la prime d'activité à 633,21 €, l'AAH à 1 033,32 €. Les allocations familiales et de rentrée scolaire ont également été relevées, tout comme le complément de mode de garde (CMG).

NOMINATIONS POLITIQUES

Deux mouvements notables : Stéphane Peu (PCF) est élu président du groupe GDR à l'Assemblée nationale, succédant à André Chassaigne. Xavier Iacovelli (Renaissance), souvent engagé sur les sujets famille et petite enfance, devient vice-président du Sénat. ■